

Fonction publique

Réduction de 20%⁽¹⁾ : comment en bénéficier ?

Il suffit d'être salarié d'une entreprise publique, privée ou d'une association signataire de la convention Semitan liée au dispositif packs mobilité Naolib.

- +** Souscrire pour la 1^{re} fois à la formule illimitée ou ne pas avoir été abonné à celle-ci depuis 3 ans.
- +** Joindre l'attestation packs mobilité employeur dûment renseignée et signée lors de votre souscription⁽²⁾ en ligne ou de votre envoi postal à l'adresse indiquée sur le contrat⁽³⁾.

20%

de réduction
la première année

+

75%

de prime transport
employeur

☰ La meilleure formule dès 2 trajets par semaine⁽⁴⁾

FORMULE ILLIMITÉE	- 18 ans	- 26 ans	+ 26 ans	+ 60 ans
Prélèvement ⁽⁵⁾ mensuel habituel	23,10 €	24,50 €	53,90 €	29,80 €
-20% avantage packs mobilité	-4,62 €	-4,90 €	-10,78 €	-5,96 €
Montant prélevé (10 mois)	18,48 €	19,60 €	43,12 €	23,84 €
Participation employeur (-75%)	-13,86 €	-14,70 €	-32,34 €	-17,88 €
Coût mensuel de l'abonnement (10 mois)	4,62 €	4,90 €	10,78 €	5,96 €

Vous quittez votre entreprise ?

Vous perdez la réduction de 20% mais vous conservez votre formule illimitée avec des prélèvements réajustés au tarif normal en vigueur.

(1) La réduction ne s'applique pas sur la tarification solidaire.

(2) Avant le 15 du mois si envoi postal ou avant le 22 du mois si téléchargement au moment de votre souscription sur la plateforme eServices Nantes Métropole.

(3) Si vous n'avez pas pu remettre l'attestation packs mobilité employeur en même temps que votre dossier d'abonnement, votre employeur et vous avez 3 mois pour l'envoyer à pro@naolib.fr. Passé ce délai vous ne pourrez plus bénéficier de la réduction de 20%.

(4) Pour 2 trajets par semaine pendant 1 mois : base formule illimitée + 26 ans VS ticket horaire 1,75€ (carnet de 10 tickets).

(5) Base 10 mois de prélèvements selon tarifs au 01/07/2024.